

Quatrième Conférence mondiale du Café

1. Le Directeur exécutif présente ses compliments aux Membres et a l'honneur de les informer que, conformément à l'article 30 de l'Accord international de 2007 sur le Café (Conférence mondiale du Café), le Conseil examinera, à sa 112^e session du 3 au 7 mars, les modalités de la prochaine Conférence mondiale du Café.
2. L'alinéa 3) de l'article 30 stipule que "La Conférence se tient normalement au siège de l'Organisation, durant la période des sessions du Conseil. Si le Conseil accepte l'invitation d'un Membre à tenir une réunion sur son territoire, la Conférence peut également se tenir sur ledit territoire. En pareil cas, les frais qui en résultent, pour l'Organisation, en sus de ceux qui sont encourus lorsque la session a lieu au siège de l'Organisation, sont à la charge du pays qui accueille la session".
3. Conformément à la décision prise par le Conseil à sa 111^e session à Belo Horizonte en septembre 2013, afin d'aider le Conseil à examiner cette question, tout gouvernement Membre souhaitant accueillir la prochaine conférence et/ou une future session du Conseil sur son territoire est invité à soumettre une offre écrite au Directeur exécutif avant le **31 décembre 2013**. Cette offre doit inclure des informations sur les perspectives de la conférence, les dates et le lieu proposés, les infrastructures de transport et une description du lieu choisi, y compris la capacité d'accueil pour la Conférence mondiale du Café et le Conseil international du Café ainsi que pour les salles de travail du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café et autres rencontres. La proposition doit également comprendre les plans détaillés d'organisation et de commercialisation de l'événement, ainsi que la disponibilité globale des ressources pour la tenue de la Conférence, en gardant à l'esprit le fait que la Conférence mondiale du Café est autofinancée et que les conférences passées ont eu besoin de fonds pour couvrir les dépenses initiales, en plus des revenus générés.